



Contrat de travail pour clandestin

Par **bonhomme**, le **04/01/2009** à **19:54**

bonjour, je voudrais vous poser une question
voila je connais un etranger qui est entré en france illegalement et qui a possibilité d'avoir un contrat de travail e france pouvez vous me dire comment il peut regulariser sa situation
PS: il ne peut pas retourner dans son pays pour aller chercher un visacar il a peur qu'on ne lui donne pas et il a eu beaucoup de mal a arriver en europe

Merci d'avance

Par **citoyenalpha**, le **06/01/2009** à **05:35**

Bonjour

malheureusement sans visa la délivrance d'un titre de séjour est laissée à l'appréciation du préfet.

Autant vous dire qu'au vu de la politique actuelle un arrêté de reconduite à la frontière sera sûrement émis.

Deplus il est interdit à un employeur d'établir un contrat de travail sans la délivrance par le salarié d'un titre de séjour l'y autorisant.

Restant à votre disposition